

GRADE D'AVANCEMENT : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Président,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L132-10 du Livre Ier et L522-23 à L522-31 du Livre V,
Vu l'arrêté TMPE2100976 du 29/07/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 23 avril 2021,

ARRETE le tableau suivant :

Mat	Nom	Prénom	Direction-service	Grade actuel	Examen professionnel ou à l'ancienneté	Date souhaitée de l'avancement
24101	ROTHUREAU	ANTHONY	EODF03 SERVICE COMPTABILITE	Adjoint administratif territorial	Examen professionnel	01/07/2024
24004	BOIS	SOPHIE	GODP2104 SECTEUR ADMINISTRATIF PU	Adjoint administratif territorial	Ancienneté	01/07/2024

Proportion F/H	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Ensemble des agents remplissant les conditions d'avancement	2	1	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1	2

A TOURS, le 2 juillet 2024

**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines**



Maria LEPINE